



L'HONORABLE SIMON HÉBERT
COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC

Palais de justice, 300, boul. Jean-Lesage, Québec (Québec) G1K 8K6
Téléphone : 418 649-3444 Télécopieur : 418 646-6981

Québec, le 29 septembre 2020

Par courriel seulement :
caroline.perrault@siskinds.com

Me Caroline Perreault
Siskinds, Desmeules, avocats
43, rue de Buade, bureau 320
Québec (Québec) G1R 4A2

OBJET : Développement Émeraude inc.
c. Jeld-Wen, inc. et Jeld-Wen Holding, inc. et Jeld-Wen of Canada,
Ltd et Masonite Corporation et Corporation Internationale Masonite
 C.S. : 200-06-000247-208

Maître,

J'ai reçu une copie de la demande en autorisation que vous avez introduite le 19 mai 2020 dans l'affaire mentionnée en objet.

Je vous demande de me tenir informé de toute réponse reçue suivant celle des avocats de la défenderesse Corporation Internationale Masonite.

Enfin, je me permets de vous rappeler le contenu de la règle 56 du Règlement de la Cour supérieure du Québec en matière civile.

Veuillez agréer, Maître, mes salutations distinguées.


SIMON HÉBERT, J.C.S.

SH/mv

c.c. Me Noah Boudreau (nboudreau@fasken.com) et Me Sébastien Richemont (srichemont@fasken.com), Fasken Martineau Dumoulin s.e.n.c.r.l. / avocats de la défenderesse Corporation Internationale Masonite